

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 13 mai 2013**

L'an deux mil treize, le treize mai, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Christine MOTTET, Jean-Philippe BROCHET, Bernadette CASTELHANO, Michel HATTAT, Geneviève HERMANT, Jocelyne HERMANT, Laurence JACQUET, Daniel JOUREAU, Elisabeth MULARZ, Frédéric SAINZ, Jean-François WALSHOFER.

Excusée : Janine CHAUMONT ayant donné pouvoir à Christine MOTTET

Secrétaire de séance : Jean-Philippe BROCHET

Date de convocation : 6 mai 2013

**N °2013--31 : CONTRAT D'ETE 2013**

Vu, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3/2ème alinéa ;  
Vu, les nécessités de service ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le recrutement de trois agents non titulaires saisonniers, à temps complet, entre le 3 juin et le 31 août 2013.

- 1) un poste du 3 juin au 28 juin
- 2) un poste du 1er juillet au 31 juillet
- 3) un poste du 1<sup>er</sup> au 31 Août

- Ces agents assureront les fonctions d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, et leur rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 297, majoré 309. (1<sup>er</sup> échelon du grade)

Le Maire est chargé du recrutement de ces agents et habilité à conclure un contrat d'engagement.

## **N °2013- 32 : VENTES PARCELLES ZB 380 ET ZB 284 RUE DES DATS**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21, et L.2241-1 à L.2241-7,

Vu la délibération n°83/2012 décidant l'aliénation des parcelles ZB 284 et 380,

Considérant que ces parcelles ont trouvé un acquéreur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide, à la majorité des voix (1 abstention et 13 voix pour) :**

- **d'aliéner** les propriétés cadastrées ZB 380 d'une superficie de 2077 m2 et ZB 284 pour une superficie de 11 m2 au tarif de 32 euros le m2,
- **Désigne** Maître Emilio d'ANZI, notaire à CHALONS EN CHAMPAGNE, pour établir l'acte de vente correspondant,
- **Autorise** le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cette propriété et à signer toutes les pièces du dossier.
- **Dit** que la recette sera inscrite au budget dans le cadre d'une décision modificative.

## **N °2013- 33 : ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION, AU TITRE DE L'EAU, DE REALISER LA PHASE II DE LA TRANCHE 1 DU BOULEVARD PERIPHERIQUE NORD-OUEST**

Le Maire présente le dossier soumis à l'enquête publique concernant la demande d'autorisation, au titre de la loi sur l'eau, présentée par la Communauté d'Agglomération Cités en Champagne pour la réalisation de la phase II de la tranche 1 du boulevard périphérique nord-ouest de Châlons en Champagne sur le territoire de Saint Martin sur le Pré, de Fagnières et de Saint-Gibrien.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de n'émettre aucune observation particulière à cette demande.*

### **Informations**

- **Présentation de l'avancement des travaux route de Louvois.**
- **Information sur l'étude des baux professionnels et commerciaux du groupe médical et des artisans.**
- **Remerciements de la part de l'APE, de Joies et Loisirs et d'Animons Saint Martin pour le versement de la subvention 2013.**
- **Remerciements de la part du Lions Clubs pour le ramassage annuel de textiles usagés.**
- **Tour des bâtiments communaux par les conseillers le samedi 25 mai 2013 à 10 heures 30.**

**PROCHAIN CONSEIL LE LUNDI 17 JUIN 2013**

**Séance levée à 21 h 15**